

Atelier A1 : La dimension européenne (et internationale) du LMD.

Animateurs : Thérèse Hardin et Zohra Bellahsène, Jean-Marc Talbot, Henri Basson.

Le LMD a été créé pour construire l'espace universitaire européen : des normes communes, des actions communes, des objectifs communs, régulation des diplômés commune.

Notre atelier a pour objectif de tenter de dégager les nouveaux aspects de notre métier qui vont

1. Mobilité des étudiants

La discussion a débuté sur la mobilité des étudiants.

1.1 Financement

Tout d'abord le problème de financement des études à l'étranger a été abordé. Les sources actuelles de financement sont :

- ERASMUS (100-150 €/mois)
- Certaines conseils régionaux et généraux
- Le CROUS permet aux étudiants français de conserver leurs bourses en Europe.

Pour les boursiers ERASMUS ou autres, souvent il y a une dispense au moins partielle des frais d'inscription. Mais cela dépend aussi des conventions entre universités. C'est le cas pour les

Les échanges se font grâce à des contacts de département à département ou des accords entre

Certaines entreprises n'acceptent pas de rémunérer des étudiants à un certain niveau, par exemple, certaines entreprises françaises refusent de rémunérer les étudiants au niveau licence.

Enfin, la question est de savoir si de nouvelles sources de financement vont apparaître avec la mise en place du LMD.

1.2 Problème d'équivalence

Le problème de la validation se pose dans les deux sens. Par exemple, des DUT diplômés passant 2 ans en Irlande se voient délivrés seulement un bac+3 en France) car en Irlande, le cursus à l'IUT se fait en 3 ans + une année de "diploma".

En revanche, la langue ne semble pas un problème pour les étudiants même si une mise à niveau

2.2 Mobilité des enseignants

La mobilité des enseignants est souhaitable voire nécessaire pour faciliter celle des étudiants et contribuer à une harmonisation de l'enseignement au niveau européen. Cependant, force est de constater que la mobilité enseignante ne fonctionne pas bien. Il faut que cette dernière soit mieux reconnue : tenir compte des heures effectuées à l'étranger dans le service lorsqu'il y a réellement un échange d'enseignants semble être une revendication légitime. On pourrait même réclamer une prise en compte valorisée puisque l'enseignement à l'étranger. On constate qu'il y a plus de profs étrangers venant enseigner en France que l'inverse ; le "lourd" service français n'y est peut-être

Il semble donc nécessaire que la mobilité enseignante doive être encouragée mais que cela

Nous avons clôturé l'atelier par la question de la langue de cursus. Comment accueillir des étudiants étrangers dans le cursus? Faut-il des enseignements en anglais, des polys en anglais? Pas nécessairement. En général, les universités d'accueil proposent aux étudiants étrangers des cours de langue. La Suède par exemple propose en plus un cours de civilisation suédoise. Il semble évident que si un étranger vient étudier en France, ça doit être aussi pour la langue française et donc il est naturel que l'enseignement suivi se fasse en français. Les étudiants étrangers seront invités à suivre des cours en langue et culture françaises.